

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

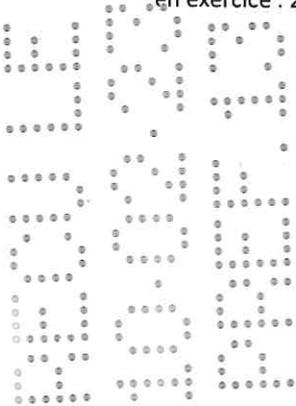
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois et le premier février à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'EPAGE HuCA (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22



PRESENTS :

*Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE et Perrine PRIGENT, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Ollivier ARTUPHEL, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel LAN, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT.*

POUVOIRS :

*Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO*

**DELIBERATION N°3**

**OBJET :** Etude globale sur le bassin versant des Cadeneaux (Ayalades) : demande de subventions

Monsieur Didier Réault rapporte :

En raison de plusieurs sollicitations de riverains concernant l'état du ruisseau des Cadeneaux (affluent rive droite des Ayalades), la commune des Pennes Mirabeau a sollicité l'EPAGE HuCA afin d'être appuyé sur la définition de solutions opérationnelles visant à restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau ainsi qu'à réduire l'aléa inondation par débordements de cours d'eau et par ruissellement.

En réponse, l'EPAGE va lancer une étude globale visant à l'élaboration d'un schéma directeur du cours d'eau visé. Conformément aux principes de la compétence GEMAPI et en cohérence avec les termes de la stratégie du PAPI Huveaune-Ayalades, les actions du schéma directeur devront répondre aux objectifs suivants :

- Réduction de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement ;
- Restauration morphologique du lit et des berges du cours d'eau ;
- Gain en matière de biodiversité.

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 3

1

Cette étude devra permettre d'appréhender les principaux enjeux des Cadeneaux et de certains de ses vallons « affluents », ainsi que de réaliser un diagnostic de leurs fonctionnements sur l'ensemble des différents périmètres. Ces investigations devront permettre non seulement une réduction de l'aléa inondation mais aussi une amélioration des qualités écologiques et paysagères du réseau hydrographique concerné. Pour affiner et fiabiliser les résultats, des études techniques complémentaires de type topographiques et géotechniques seront nécessaires.

Le montant de cette opération est estimé à 100 000 € TTC. Il est difficile à l'heure actuelle d'établir un plan de financement néanmoins l'EPAGE s'engage à solliciter l'ensemble de ses partenaires financiers afin d'aboutir à l'autofinancement le plus faible possible.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier Réault,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtières-Aygalades (EPAGE HuCA),

#### CONSIDERANT

- Le Contrat de Rivière transitoire (2023-2024),
- La sollicitation de la commune des Pennes Mirabeau,
- La vulnérabilité du territoire face au risque inondation et la nécessité d'accompagner dans la meilleure dynamique possible le renforcement de sa prévention et de sa gestion,
- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 3

2

**ARTICLE 1** : AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions aux meilleurs taux concernant l'étude susmentionnée auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers, à savoir Etat, Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Jean-Jacques COULOMB**  
Président de l'EPAGE  
Huveaune Côtiers Aygaldes



Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la Publication le



Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 3

3